

	C.E.T. DE MALVOISIN	
	Qualité de l'air – analyses	
	Type de fiche : Air-immissions	
	Actualisation : le 15 décembre 2010	
	www.issep.be	

Thème : Description des analyses et listing des campagnes de qualité de l'air réalisées sur le C.E.T. de Malvoisin.

Rappel : l'immission d'un polluant dans l'air est soit sa concentration mesurée directement dans l'air ambiant, soit sa quantité déposée sur une surface en un temps donné.

ETUDE D'INCIDENCES 2001 (SGS)

1 Contexte

Dans le cadre du renouvellement du permis d'exploiter du C.E.T. de Malvoisin (2002), l'exploitant a fait réaliser une étude d'incidences environnementale (EIE) incluant une étude d'impact olfactif. Celle-ci a été confiée au bureau d'études SGS.

2 Mesures

Afin d'évaluer l'incidence des émissions du CET sur la qualité de l'air, des valeurs à l'immission ont été calculées au moyen du modèle mathématique BREEZE AIR ISCST3 sur base horaire. À partir de ces fichiers, le logiciel BREEZE AIR PERCENT permet de calculer les percentiles sur base de données météorologiques réelles, de manière à interpréter statistiquement les résultats. Les calculs ont été effectués pour des concentrations au percentile 98 permettant de se placer dans une situation maximaliste. Les simulations ont été réalisées sur les polluants suivants :

- ❖ Méthane
- ❖ Hydrocarbures totaux
- ❖ Toluène
- ❖ Ethylbenzène

CAMPAGNE "RESEAU DE CONTROLE" (DPC/ISSEP)

1 Contexte

Dès son entrée dans le réseau de contrôle, le C.E.T. de Malvoisin a fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la part de l'ISSeP en ce qui concerne la qualité de l'air. Vu l'importance des nuisances olfactives sur ce site, les mesures à l'immission se sont plus spécifiquement focalisées sur les micropolluants responsables des odeurs.

Ces analyses font systématiquement partie d'une approche globale de l'impact environnemental du C.E.T. L'ISSeP organise une campagne complète de contrôle en une fois (émissions surfaciques de biogaz par le C.E.T., émissions polluantes par les torchères et moteurs, odeurs, qualité de l'air dans l'environnement, eaux de surfaces, eaux souterraines et rejet STEP).

Au total, trois campagnes ont été réalisées par la cellule "Qualité de l'air" de l'ISSeP, en 2006, 2007 et en 2008.

2 Première campagne de mesures de 2006

Pour cette première campagne, les cabines n'ont pas été implantées en amont et en aval du C.E.T. par rapport aux vents dominants, comme cela se fait habituellement sur les autres sites. En raison de certaines contraintes techniques (site entouré de bois au nord et à l'ouest) et de la présence de riverains exclusivement au sud-ouest du C.E.T., les stations de mesure ont été placées comme suit :

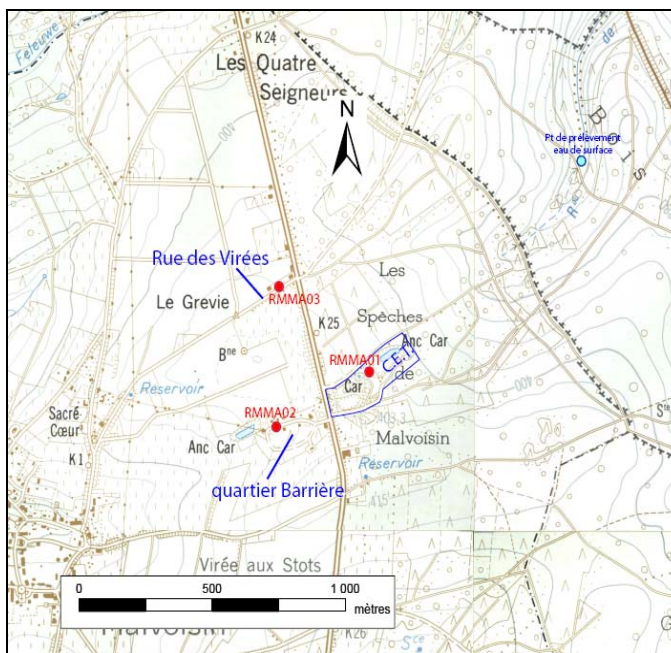
- ❖ Cabine RMMA01 : localisée à proximité de la torchère (sud-ouest du site) ;
- ❖ Cabine RMMA02 : implantée chez un riverain du quartier de la Barrière, au sud-ouest du C.E.T.

3 Deuxième campagne de mesures de 2007

Pour la campagne 2007, seul un analyseur à H₂S a pu être mis à disposition et placé chez le même riverain, quartier de la Barrière (RMMA02).

4 Troisième campagne de mesures de 2008

Lors de la campagne de 2008, le contrôle s'est focalisé sur les nuisances olfactives pouvant être générées lors des travaux de réhabilitation (décapage des déchets, implantation de nouveaux puits de pompage, interruption des anciens). Deux emplacements ont été sélectionnés : chez le riverain du quartier de la Barrière (RMMA02) et dans un jardin de la rue des Virées (RMMA03). Leurs implantations sont localisées sur le plan ci-dessous.



Points de prélèvements : Implantation des cabines de contrôle de la qualité de l'air de l'ISSeP lors de différentes campagnes (Sources : Rapports ISSeP 2341/2006 et 1444/2007– carte 1)

5 Récapitulatif des campagnes réalisées

Période de mesures	Laboratoire	Références Rapport ISSeP n°	Remarques
Du 02/08/2006 au 23/10/2006	ISSeP	2341/2006, 31pp.	Comparaison avec la cabine de l'exploitant.
Du 29/04 au 13/06/07	ISSeP	1444/2007, 10pp.	Mesure du sulfure d'hydrogène uniquement.
Du 08/05 au 08/07/2008	ISSeP	2462/2008, 28pp.	Qualité de l'air à proximité du C.E.T. dans le cadre de la réhabilitation définitive du site.

6 Analyses complémentaires aux campagnes

En 2006, une comparaison des données de la cabine de l'ISSeP avec la cabine de l'exploitant a été réalisée afin de valider le fonctionnement de cette dernière.

AUTOCONTROLE BEP

1 Contexte

Les conditions particulières de l'autorisation d'exploiter du 13 juin 2002 stipulent que l'exploitant place au moins une station de mesure de la qualité de l'air dans la direction de la zone la plus urbanisée. Cette station doit analyser en continu la concentration en méthane à l'immission et en discontinu le limonène, le p-cymène et les BTEX (pas de fréquence préconisée).

2 Mesures

Un seul analyseur est en service sur site ; il est placé dans le bureau des préposés du parc à conteneurs et équipé d'une canule de prélèvement fixée au mur extérieur du hangar. Les concentrations en CH₄ sont mesurées et enregistrées toutes les 10 minutes.